

Général,

J'apprends par le Moniteur de ce matin que tout individu non inscrit sur les contrôles de la garde nationale est tenu de déclarer les armes qu'il a chez lui: c'est en conformité de cet arrêté que je viens vous déclarer qu'ayant été volé chez moi cet hiver, j'ai acheté deux fusils nécessaires pour la suite d'un carabine de plus de six ans. Je ne espère que vous voudrez bien me permettre de garder ces deux fusils qui vous sembleraient superflus et dont la nécessité pour moi vous sera attestée par votre médecin et le mica qui veut bien se charger de vous remettre cette lettre, M. le baron Michel, elle le sait au besoin par mon commissaire de police; mais je suppose que mon garant vous paraîtra avec bon plaisir que vous n'en exigiez point d'autre. toute loi doit être générale; mais il y a des occasions où la lettre tue pendant que l'esprit vivifie.

Je suis avec la plus haute considération,

Général,

votre très humble et
très obéissant serviteur
le M. de Fortia, membre de
l'Institut et âgé de 76 ans
à qui le départ de la
garde nationale.

rue de la Rochefoucauld
n.° 12.

de Marquis de Fortia

à Urbain

Monsieur

a

Monsieur le Comte
Le Garon, tenant fonction de
chef de l'état Major général,
a Paris